



MUNICIPALITÉ
DE
PRÉVONLOUP

Préavis N° 07-2011

AU CONSEIL GENERAL DE PREVONLOUP

Préavis municipal concernant la demande de crédit pour la réalisation du réseau à fibres optique de Gruyère Energie SA

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Après l'étude des offres de Swisscom et de Gruyère Energie SA pour la réalisation du réseau multimédia, la municipalité a opté pour la solution de Gruyère Energie SA afin de bénéficier d'un raccordement de dernière génération en fibres optiques pour un coût avantageux par rapport à l'offre de Swisscom.

70 % des ménages de la commune ont signé un contrat de raccordement au réseau à fibres optiques auprès de Gruyère Energie SA, ce qui confirme l'intérêt de la population pour cet équipement.

Pour que les propriétaires puissent bénéficier d'un tarif de raccordement de Fr. 500.- HT, par ménage, il est demandé par Gruyère Energie SA, une participation unique de Fr. 40'000.- HT pour les frais d'équipement.

Cela étant, et vu ce qui précède, la Municipalité demande un crédit de Fr. 43'200.- qui correspondent à Fr. 40'000.- + 8 % de TVA. Fr. 40'000.- seront prélevés sur le fond de réserve prévus dans les comptes 2010 et le solde de Fr. 3'200.- sur le compte courant.

La Municipalité vous remercie à l'avance de lui accorder le crédit requis et vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil général de Prévonloup,
Vu le préavis municipal N° 07-2011,
Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,
Après avoir entendu le rapport de la commission désignée pour cette étude,

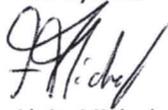
d é c i d e

1. **d'accorder à la Municipalité le crédit de Fr. 43'200.- pour la réalisation du réseau multimédia Gruyère-Energie SA**

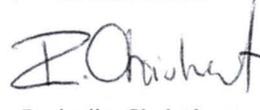
Le municipal responsable : Jean-Michel Wyssa

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 24 août 2011.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le Syndic

Alain Michel



La secrétaire

Isabelle Christinet